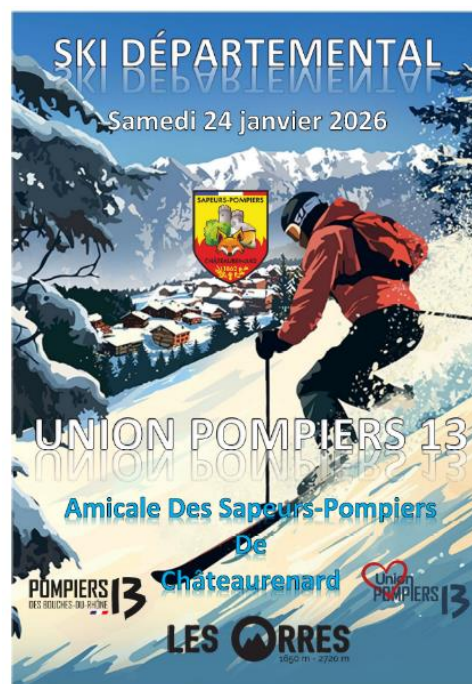


SKI DÉPARTEMENTAL 2026

SAMEDI 24 JANVIER 2026

CHÂTEAURENARD

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE SKI DES POMPIERS 13



SAMEDI 24 JANVIER 2026

LES ORRES (05)

DOSSIER D'INSCRIPTION ET D'ENGAGEMENT

Le règlement de la compétition est annexé au présent dossier.

ORGANISATEUR : AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE CHÂTEAURENARD

CONTACT(S) :

Julien VOULAND 06.17.95.29.06

Fabrice LUCHESI 06.06.51.25.47

SKI DÉPARTEMENTAL 2026

SAMEDI 24 JANVIER 2026

CHÂTEAURENARD

PROGRAMME



The poster features a stylized illustration of a skier in a red jacket and black pants, wearing a helmet and goggles, skiing down a snowy slope. In the background, there are snow-covered mountains and a small village with wooden houses. The text is overlaid on the image in various colors and fonts.

SKI DÉPARTEMENTAL

Samedi 24 Janvier 2026

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h00
Petit déjeuner
Remise forfaits et dossards
Centre UCPA Pramouton

10h00
Départ
1^{ère} Manche

11h00
Départ
2^{ème} Manche

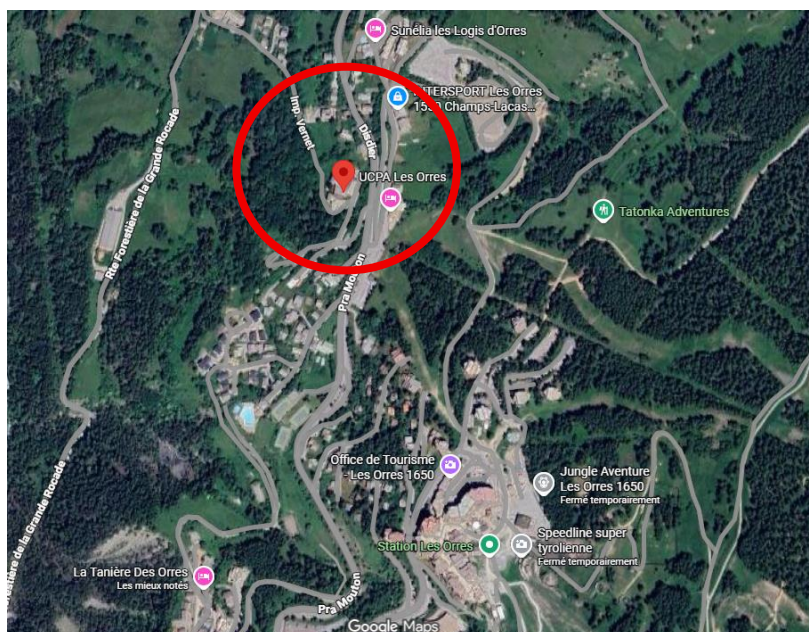
16h30
Verre de l'amitié
Remise des récompenses
Espace rencontre et culture

SKI DÉPARTEMENTAL 2026

SAMEDI 24 JANVIER 2026

CHÂTEAURENARD

SITE DE L'ÉVÉNEMENT



ADRESSE DU SITE

Centre UCPA Pramouton
2 Impasse Mûretier 05200 Les Orres

ACCES AU SITE

https://www.lesorres.com/sites/default/files/documents/les-orres-1650-station-parkingshebergements-2025-2026bd_0.pdf

STATIONNEMENT

Centre UCPA Pramouton
2 Impasse Mûretier 05200 Les Orres

SKI DÉPARTEMENTAL 2026
SAMEDI 24 JANVIER 2026
CHÂTEAURENARD

FICHE D'INSCRIPTION

☐ Individuelle

☐ CIS : _____ ☐ DDSIS ☐ BMPM ☐ ENSOSP ☐ ENTENTE

N°	NOM	Prénom	Date et lieu de naissance	Catégorie	Statut
1					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
2					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
3					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
4					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
5					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
6					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
7					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
8					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
9					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.
10					☐ SP ☐ MP ☐ AATS ☐ JSP ☐ JMP ☐ Anc.

SP = sapeur-pompier JSP = jeune sapeur-pompier AATS = agent administratif et techniques
 MP = marin-pompier JMP = jeune marin-pompier Anc. = ancien

Les signataires du présent document attestent que les personnes inscrites ci-dessus sont :

- Aptes à la pratique de cette activité physique et sportive ;
- Affectés ou rattachés dans un CIS ou un service du SDIS ou du BMPM ou de l'ENSOSP ou de l'ENTENTE ;
- Adhérents de l'union départementale pompiers 13.

Pour chaque participant JSP-JMP-AATS-ANCIEN-BMPM-ENSOSP-ENTENTE, joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport datant de moins de 3 mois à la date de la compétition (modèle en annexe).

Fait à _____, le _____.

Signature et cachet du chef de centre ou du DDSIS ou du commandant du BMPM ou du directeur de l'ENSOSP ou du directeur de l'ENTENTE	Signature et cachet du président de l'amicale du CIS ou de la DDSIS ou du BMPM ou de l'ENSOSP ou de l'ENTENTE

SKI DÉPARTEMENTAL 2026
SAMEDI 24 JANVIER 2026
CHÂTEAURENARD

FICHE D'ENGAGEMENT

- ☐ CIS : _____
 ☐ DDSIS
 ☐ BMPM
 ☐ ENSOSP
 ☐ ENTENTE
☐ ORGANISME : _____
 ☐ PARTICULIERS

	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
INSCRIPTION COMPETITEUR (forfait inclus)		70,00 €	€
FORFAIT JOURNÉE ADULTE (hors compétiteur)		40,00 €	€
FORFAIT JOURNÉE ENFANT (hors compétiteur)		35,00 €	€
MONTANT TOTAL			€

Signature et cachet
du président de l'amicale du CI ou de la DDSIS
ou du BMPM ou de l'ENSOSP ou de l'ENTENTE
ou de l'organisme invité ou signature du particulier invité

FICHE D'ENGAGEMENT A RETOURNER AU PLUS TARD LE 12 JANVIER 2026

Poste	Amicale des sapeurs-pompiers de CHÂTEAURENARD 52 avenue de la libération 13160 CHATEAURENARD	Mail	amicalepompierschateaurenard@gmail.com
-------	---	------	--

ELLE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DES PIECES CI-DESSOUS

- 1 fiche d'inscription par équipe ou par organisme extérieur ou par invité (page 4 et/ou 5) ;
- 1 certificat médical individuel d'aptitude à la pratique du sport pour chaque participant JSP-JMP-AATS-ANCIEN-BMPM-ENSOSP-ENTENTE ou INVITE (Daté de moins de 3 mois à la date de la compétition – modèle en annexe)
- 1 autorisation du responsable légal pour les mineurs dont les JSP-JMP (modèle en annexe) ;
- 1 paiement via le QR-Code d'HelloAsso de l'amicale des SP de Chateaurenard ci-dessous, qui engage les concurrents du montant total ci-dessus :



**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS ET ENVOYES
DANS LES DELAIS SERONT PRIS EN COMPTE ET TRAITES**

ANNEXE – REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1 – Organisateur(s) – Partenaire(s) – Conditions d'accès à la compétition

L'amicale du centre d'incendie et de secours (CIS) de Châteaurenard, sous l'égide de l'union départementale des Pompiers 13 (UDP 13), en étroite collaboration avec le service départemental d'incendie des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) et en partenariat avec l'union pompiers 13 et de l'école de ski français des Orres (05), organise le championnat départemental de ski des Pompiers 13.

Il est ouvert aux jeunes sapeurs ou marins-pompiers (JSP-JMP), aux pompiers (sapeurs ou marins), aux agents administratifs et techniques (AATS) et aux anciens du service départemental d'incendie des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), du bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et de l'entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne (ENTENTE). Tout compétiteur doit être détenteur d'une assurance individuelle et être adhérent à l'UDP 13.

Les participants JSP, JMP, AATS, ANCIENS, du BMPM, de l'ENSOSP et de l'ENTENTE doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport daté de moins de 3 mois à la date de la compétition (modèle en annexe).

Des participants extérieurs, au titre d'un organisme de rattachement ou en qualité de particulier, invités par l'organisateur ou le staff de la section sportive rattachée à la commission sport et liée à la discipline de l'évènement, peuvent prendre part à la compétition. Ils doivent également posséder une assurance individuelle et fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport daté de moins de 3 mois à la date de la compétition (modèle en annexe).

Tout participant à cette compétition doit prendre connaissance du présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Article 2 – Date et lieu de la compétition

Cette compétition se déroule le samedi 24 janvier 2026 dans la station des ORRES (05), sur la commune des ORRES.

Article 3 – Horaires – Déroulement – Assiduité

L'accueil des participants s'effectue à partir de 08h00.

La compétition débute à 10h00 précises. Après la pause, la compétition recommence à 11h00 précises.

Le programme précise le déroulé précis de cette journée.

Tout participant en retard sera éliminé(e) d'office.

Pour des raisons d'organisation, l'amicale du CIS de Châteaurenard se réserve le droit de modifier ou d'ajuster ces horaires.

Article 4 – Litige – Comportements irrespectueux

En cas de litige, de propos injurieux, de mauvaise attitude, ou si un(e) ou plusieurs compétiteurs ou tierce(s)-personne(s), à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, est ou sont responsable(s) de débordements ou de postures inadaptées, l'organisateur se réserve le droit d'éliminer le ou les participant(s) ou l'équipe et d'en informer l'UDP 13 et le SDIS 13 ou leur structure de rattachement, voire de le signaler aux forces de l'ordre.

Peuvent être disqualifié(e)s les concurrents ne respectant pas les règles suivantes :

- Non-port des équipements de sécurité ou adaptés ;
- Action dangereuse envers un autre concurrent ou une tierce personne ;
- Non visibilité du dossard ;
- Tout geste ou toute parole ne respectant pas l'esprit sportif ;
- Tout refus d'obtempérer envers les commissaires de course ou les arbitres ou le jury officiel.

Article 5 – Inscription et éligibilité pour participer à la compétition

Le dossier complet d'inscription et d'engagement devra être adressé à l'amicale du CIS de Châteaurenard (fiche(s) d'inscription et/ou fiche(s) d'inscription invités, fiche d'engagement, certificat médical individuel d'aptitude à la pratique du sport pour chaque participant participants JSP, JMP, AATS, ANCIENS, du BMPM, de l'ENSOSP et de l'ENTENTE ou INVITES datant de moins de 3 mois à la date de la compétition (modèle en annexe), **au plus tard le 12 janvier 2026**, termes et délais de rigueur.

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après l'échéance fixée ne sont pas traités.

Aucune inscription n'est prise en compte sur place.

Les frais d'inscription, d'engagement et de restauration sont indiqués dans la fiche d'engagement du présent dossier. Le non

En cas de non-présentation de concurrents le jour de la compétition ou de désistement, les frais évoqués supra liés à cet évènement ne sont pas remboursés.

Article 6 – Arbitrage et jury

En cas de désaccord sur l'obtention d'un ou plusieurs points ou les résultats, ceux-ci sont attribués par les commissaires de course ou les arbitres ou le jury officiel, leur jugement ne peut être remis en cause.

Article 7 – Règles techniques de la compétition

7.1 Références :

Cette compétition est mise en œuvre suivant les modalités règlementaires arrêtées par la fédération française de ski et de l'école du ski français (EFS).

SKI DÉPARTEMENTAL 2026
SAMEDI 24 JANVIER 2026
CHÂTEAURENARD
7.2 Participation et effectifs :

PARTICIPATION	La participation s'effectue sous forme individuelle.
ENGAGEMENT INDIVIDUEL	Le nombre de concurrents admis à cette compétition est illimité dans toutes les catégories. Le nombre de concurrents inscrits par structure de rattachement est illimité. Le nombre de concurrents invités par organisme de rattachement ou en qualité de particulier est illimité.

7.3 Catégories de participants :

Catégories	Age	Année de naissance
Minimes dames et hommes	13 et 14 ans	2011 à 2012
Cadets – Cadettes	15 ou 16 ans	2009 à 2010
Juniors dames et hommes	17 ou 18 ans	2007 à 2008
Féminines 1	19 à 30 ans	1995 à 2006
Féminines 2	31 à 70 et plus	1955 à 1994
Séniors 1	De 19 à 30 ans	1995 à 2006
Séniors 2	De 31 à 40 ans	1985 à 1994
Vétérans 1	De 41 à 50 ans	1975 à 1984
Vétérans 2	De 51 à 55 ans	1970 à 1974
Masters 1	De 56 à 62 ans	1963 à 1969
Masters 2	De 63 ans à 69 ans	1956 à 1962
Masters 3	70 ans et plus	1955 et avant

7.4 Parcours de la compétition et épreuves :

La descente correspond à l'épreuve de slalom géant.

Chaque candidat(e) effectue deux descentes et les temps enregistrés sont cumulés pour le classement général et pour le classement par catégorie.

7.5 Sécurité et responsabilité :

Le port des équipements de protection individuelle et adaptés demeure obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des dispositifs et accessoires qu'ils utilisent.

Les épreuves sont individuelles. Les concurrents veilleront à se munir d'une tenue adaptée à la descente d'un slalom géant, pour des raisons de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants de la compétition et pour tous les concurrents.

7.6 Classements et récompenses :

PRINCIPES GÉNÉRAUX	Seulement les sapeurs-pompiers, les agents administratifs et techniques spécialisés et les anciens sapeurs-pompiers affectés ou rattachés au SDIS 13 et affiliés à l'UDP 13 sont classés par catégorie pour cette compétition. Les autres participants sont distingués au classement général uniquement. Le classement général s'effectue sur la base du cumul des deux épreuves au scratch, tous sexes et catégories confondues. La remise de récompenses est organisée à l'espace rencontre et culture des Orres (05), situé en front de neige, à l'issue de la compétition.
CLASSEMENT INDIVIDUEL	Le classement comprend le premier ou les premiers qui enregistre(nt) le meilleur temps ou la meilleure performance dans chaque catégorie, sur la base du cumul des temps enregistrés au cours de deux descentes, avec remise de récompenses
CHALLENGE DU NOMBRE	Le taux de participation fait également l'objet d'une récompense au travers du challenge du nombre.

7.7 Impondérables :

L'amicale du CIS de Châteaurenard se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'intempérie ou en cas de force majeure, sans remboursement des frais engagés par les concurrents ou leur entité de rattachement.

Article 8 - Droit à l'image

De par leur engagement, chaque concurrent et proches de ce dernier donnent à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes les photos ou images concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 9 – Transport et acheminement des personnels SP-AATS-JSP-Anciens sur le site de la compétition

Le transport des sapeurs-pompiers, des AATS, des JSP et des anciens avec des véhicules du service passe obligatoirement par du covoiturage interne aux CIS, entre CIS voire entre groupements.

Les vecteurs du service sont exploités au maximum de leur capacité de transport de personnel.

Seuls les véhicules qui font l'objet d'un ordre de mission proposé par le chef de centre ou de service via le chef de groupement compétent, et signé par le DDSIS, sont utilisables et autorisés à quitter le département pour se rendre sur le site de la compétition.

**ANNEXE – CERTIFICAT MEDICAL DEDIE A UN PARTICIPANT
JSP-JMP-AATS-ANCIEN-BMPM-ENSOSP-ENTENTE-INVITE**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTICIPANT A CETTE COMPETITION	
NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	

Je soussigné, _____ (1), docteur en médecine,
certifie que ☐ Madame ☐ Monsieur _____ (1),
ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du ski en compétition.

Fait à _____, le _____.

Cachet et signature du médecin	
-----------------------------------	--

(1) NOM et Prénom.

SKI DÉPARTEMENTAL 2026**SAMEDI 24 JANVIER 2026****CHÂTEAURENARD**

Le présent certificat médical doit être :

- **Délivré dans un délai inférieur à trois mois à la date de la compétition ;**
- **Joint à la fiche d'engagement, présente dans le présent dossier de la compétition.**

ANNEXE – AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL DONT JSP-JMP

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTICIPANT A CETTE COMPETITION	
NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	

Je soussigné(e), _____ (1), agissant en qualité de
☐ Mère ☐ Père ☐ tuteur, responsable légal de _____ (2),
autorise ce dernier à participer à cette compétition de ski.

Fait à _____, le _____.

Signature du responsable légal	
-----------------------------------	--

(1) NOM et Prénom du responsable légal.

(2) NOM et Prénom de l'enfant.

SKI DÉPARTEMENTAL 2026

SAMEDI 24 JANVIER 2026

CHÂTEAURENARD

La présente autorisation doit être jointe à la fiche d'engagement, présente dans le présent dossier de la compétition.